
RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE
MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

DÉFICIT D'OUTILS D'APPROVISIONNEMENT

1. Références : (i) Décision [D-2025-105](#), p. 19 et 20;
(ii) Pièce [B-0279](#), p. 5 et 6.

Préambule :

(i) « [37] Pour l'année 2025-2026, Énergir établit les approvisionnements requis pour répondre à la demande continue en journée de pointe à $36\,275\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$. À l'instar des années 2023-2024 et 2024-2025, la consommation des clients au service interruptible considérés comme étant incapables de s'interrompre est incluse dans la demande continue du scénario de base, en se basant sur les retraits interdits effectués lors de la journée de pointe de l'hiver 2022-2023.

[38] Considérant que le débit actuel des outils d'approvisionnement est de $36\,228\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$, Énergir prévoit un déficit d'outils d'approvisionnement de $47\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ pour l'année 2025-2026. En fonction des besoins établis à la révision 0/12, Énergir prévoit conclure une entente spécifique avec un client ou souscrire à un service de pointe, comme elle le fait depuis 2022-2023. Le cas échéant, Énergir déposera à la Régie une demande d'approbation des caractéristiques de l'entente. »

(ii) « Comme mentionné dans le plan d'approvisionnement, un écart de $47\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ est constaté entre les besoins en pointe et les outils disponibles. À la suite de la révision 0/12, Énergir constate un déficit accru à $668\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ à être comblé pour l'hiver 2025-2026. L'entente avec le client GE permet de répondre partiellement au déficit d'approvisionnement lors de la révision 0/12.

[...]

Quant au coût fixe de l'entente convenue avec le client GE, celui-ci est favorable par rapport au coût des autres solutions envisagées. En effet, alors que le coût fixe lié à l'entente s'élèvera à [...], les solutions alternatives évaluées dans la section 3 ont un coût nettement supérieur à l'entente.

[...]

Il y a peu de disponibilité d'outils alternatifs disponibles sur le marché pour l'hiver 2025-2026.

Aucune offre formelle pour du service de pointe n'a été reçue par Énergir. Cependant, en fonction des discussions tenues avec des acteurs possédant des actifs compatibles pour offrir du service de pointe, le coût de la prime fixe pour couvrir la période de décembre 2025 à mars 2026 serait supérieur à [...] en plus de coûts variables d'utilisation élevés, au besoin. »

Demandes :

- 1.1 La Régie comprend qu'à la suite de la révision 0/12, Énergir établit les approvisionnements requis pour répondre à la demande continue en journée de pointe à 36 896 10³m³/jour pour l'année 2025-2026 (36 228 10³m³/jour + 668 10³m³/jour). Veuillez confirmer.

Réponse :

Énergir confirme.

- 1.2 Veuillez expliquer et élaborer sur les raisons expliquant l'augmentation des besoins d'approvisionnement (de 47 10³m³/jour à 668 10³m³/jour) pour répondre à la demande en journée de pointe pour l'année 2025-2026. Veuillez notamment présenter le détail de cette augmentation par type de clientèle.

Réponse :

Énergir tient à préciser que la méthodologie utilisée pour calculer les besoins d'outils pour la pointe ne se fait pas par catégorie de clientèle (voir la pièce B-0158, Énergir-H, Document 3, annexe 4). Ainsi, il n'est pas possible de présenter l'augmentation du besoin de pointe entre les types de clientèle.

Cependant, une hausse de la demande d'hiver se traduit généralement par une hausse des besoins d'outils pour la pointe. La prévision de la demande hivernale est à la hausse au 0/12 par rapport à la cause tarifaire, ce qui explique l'augmentation. Essentiellement, les volumes annuels prévus [...] sont à la hausse pour la clientèle PMD (3,2 %) et à la baisse pour la clientèle GE (0,5 %), pour une augmentation totale de 1,3 %. [...]. Les détails du 0/12 seront déposés au Rapport annuel 2025-2026.

L'augmentation anticipée des volumes en PMD provient en grande partie de livraisons réelles plus élevées qu'en 2025 (représentant environ 70% de la variation l'écart de prévision). Pour la baisse de la demande des clients GE au tarif D₄, l'incertitude concernant les politiques douanières américaines a des impacts ciblés chez certains clients, mais n'affecte pas la majorité, d'où la légère baisse prévisionnelle.

- 1.3 La Régie comprend, en référence (ii), que l'entente particulière convenue entre Énergir et un client GE du service continu permet de répondre partiellement au déficit de 668 10³m³/jour.

Réponse :

Énergir le confirme.

1.3.1. Veuillez confirmer la compréhension de la Régie que cette situation est liée à la capacité du client de s'interrompre. Veuillez élaborer.

Réponse :

L'entente particulière visant l'interruption du client permet de répondre au maximum à ████ 10^3m^3 , ce qui couvre partiellement le besoin identifié de $668\ 10^3\text{m}^3$.

1.3.2. Veuillez indiquer si Énergir prévoit combler le solde du déficit. Le cas échéant, veuillez préciser quelles autres options d'approvisionnement sont envisagées si la pointe se concrétise, en complément de celles mentionnées à la référence (ii).

Réponse :

Énergir prévoit combler le déficit et travaille avec ses équipes internes (sites d'entreposage) et discute avec des fournisseurs (comme TCPL) afin de combler les volumes restants en journée de pointe au point Énergir EDA. Bien qu'Énergir soit optimiste qu'une solution permette de combler l'écart, le marché actuel demeure très serré et aucune capacité de transport n'est disponible au moment du dépôt de cette demande. Par ailleurs, Énergir n'anticipe pas être en mesure de combler l'entièreté du déficit avant le 1^{er} décembre 2025, mais prévoit combler le déficit avant qu'une journée de fine pointe se produise.

1.4 Veuillez élaborer sur l'offre du service de pointe auquel fait référence le Distributeur à la référence (ii). Veuillez notamment fournir le type d'outil d'approvisionnement utilisé, le coût unitaire de la prime fixe, le coût unitaire de la prime variable et le volume qui serait disponible.

Réponse :

Comme aucune offre formelle de service de pointe n'a été reçue de la part d'une contrepartie, Énergir n'est pas en mesure d'effectuer une comparaison. Cependant, la faible disponibilité des outils d'approvisionnement dans le marché et les discussions préalables avec des contreparties potentielles permettent à Énergir d'estimer que leurs coûts seraient nettement supérieurs à ceux de l'entente particulière visant l'interruption d'un client GE.

1.5 Veuillez indiquer si d'autres alternatives peuvent également être envisagées.

Réponse :

Veuillez s.v.p. vous référer à la réponse à la question 1.3.2.

1.6 Veuillez comparer les coûts variables de l'entente avec les coûts variables de d'autres alternatives dont celle mentionnée à la référence.

Réponse :

L'alternative mentionnée à la référence a été fournie à Énergir à titre indicatif seulement (autrement dit, sur une base non contractuelle) sur le coût de la prime fixe (*demand charge*). Ainsi, Énergir n'est pas en mesure d'effectuer cette comparaison étant donné que pour le moment, aucune offre n'est en situation de pouvoir être conclue. Historiquement, les primes variables se positionnaient sur des marchés très volatils tels qu'Iroquois et Algonquin.

1.7 Veuillez indiquer le coût total de l'entente, coût fixe et coût variable, et le coût unitaire si Énergir devait utiliser l'entente pour le maximum des 5 jours. Veuillez comparer ce coût total avec d'autres alternatives envisagées.

Réponse :

Le coût potentiel de l'entente si utilisée en totalité à cinq reprises serait de [REDACTED] \$. Le coût fixe est de [REDACTED] \$. Le coût variable sera de 4 \$/m³, ou environ 105 \$/GJ pour chaque GJ interrompu. Il est à noter qu'Énergir ne prévoit pas l'utilisation du service de l'entente dans ses scénarios d'hiver normal et d'hiver extrême. La probabilité d'utilisation se situe près de celle de la journée de pointe, soit à environ un hiver sur 30.

En cas de besoin d'interruption et si aucune offre d'outil n'existe sur le marché court terme ou que le prix marché de l'outil court terme est supérieur au coût variable de l'entente, Énergir interrompra le client et profitera d'un coût inférieur au marché. Ainsi, l'entente avec le client à un taux fixe pour la portion variable est généralement favorable par rapport à une entente basée sur un prix de marché (Iroquois/Algonquin + prime).

Dans le cas où l'entente n'est pas approuvée par la Régie, comme indiqué à la réponse à la question 1.3.2, Énergir travaillera avec ses équipes et avec les fournisseurs pour tenter de combler cette portion du déficit autrement.